

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 100

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Après le mot :

« programmation »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« a pour objectif d'ériger l'école en priorité pour la Nation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.